

## **CHINE**

### **Les exécutions ne sont pas la solution. Amnesty International condamne les 46 exécutions survenues en deux jours**

*Index AI : ASA 17/054/02*

**Embargo : 6 novembre 2002 à 00 h 01 GMT**

#### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

« L'exécution de 29 personnes dans la municipalité de Chongqing et sur l'île de Hainan mercredi dernier, ainsi que celle de 17 autres personnes dans la ville de Pingdingshan (province du Henan) vendredi, traduisent un manque effroyable de respect pour les droits humains », a déclaré aujourd'hui (mercredi 6 novembre 2002) Amnesty International.

Ces exécutions font suite à de récents appels des autorités en faveur d'une intensification de la campagne de répression de la criminalité « *Frapper fort* » et interviennent juste avant le 16<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste chinois, qui commence vendredi.

Amnesty International appelle le gouvernement chinois à cesser immédiatement les exécutions et à revoir l'usage considérable qui est fait de la peine de mort en Chine.

« La Chine continue d'aller à contre-courant de la tendance mondiale, qui est à l'abolition de la peine capitale, et son degré d'utilisation de cette peine est sans commune mesure avec le reste du monde », a ajouté Amnesty International.

« La peine de mort est une violation du plus fondamental des droits humains, à savoir le droit à la vie. Il s'agit d'un acte de violence irrévocable commis par l'État, et le risque d'exécuter un innocent ne peut jamais être totalement écarté », a précisé l'organisation de défense des droits humains.

En Chine, les campagnes de lutte contre la criminalité, telles que la campagne « *Frapper fort* », se traduisent généralement par une augmentation du recours à la torture et par l'utilisation de procédures de jugement accélérées, qui entraînent de nombreuses erreurs judiciaires.

Amnesty International appelle donc une nouvelle fois le gouvernement chinois à mettre fin à la multiplication vertigineuse des exécutions et à remplacer cette politique cruelle et contre-productive par des peines plus efficaces et plus humaines, conformément à la tendance mondiale.

#### **Complément d'information**

Depuis le lancement de la campagne de répression de la criminalité « *Frapper fort* » en avril 2002, une augmentation spectaculaire du nombre d'exécutions a été constatée en Chine. Amnesty International a eu connaissance d'au moins 4 015 condamnations à mort et 2 468 exécutions en 2001, avec un record de 2 960 condamnations à mort et 1 781 exécutions entre avril et juin 2001. L'organisation pense que le nombre réel est encore bien plus élevé car les autorités chinoises ne révèlent pas toutes les exécutions, considérant ces statistiques comme un secret d'État.

Amnesty International s'oppose à la peine capitale dans tous les cas sans exception car il s'agit d'une violation du droit à la vie et de la forme la plus extrême de châtement cruel, inhumain et dégradant.

Elle est aussi préoccupée par la manière dont cette peine est appliquée en Chine, par la rapidité et l'iniquité des procès dans ce pays et par le large éventail d'infractions qui y sont passibles de la peine de mort. Or, cette peine est irrévocable et peut être infligée à des innocents. Il n'a jamais été prouvé qu'elle avait un meilleur effet dissuasif sur la criminalité que d'autres peines, et elle augmente la violence chez ceux qui participent au processus d'exécution et dans la société en général.

Plus de la moitié des pays du monde ont aboli cette peine en droit ou en pratique. Des organismes internationaux, tels que l'Union européenne et les Nations unies, ont lancé des appels de soutien et de promotion de la tendance mondiale, qui est à la réduction du recours à la peine de mort et à son abolition.

Amnesty International a récemment envoyé au gouvernement chinois une note comprenant des recommandations détaillées aux autorités pour qu'elles adoptent rapidement des réformes destinées à établir un véritable État de droit et un réel respect des droits humains. Malgré les affirmations du gouvernement, qui assure que la peine de mort est appliquée avec parcimonie, l'utilisation abusive de ce châtement continue de s'intensifier en Chine. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Hong Kong (+852 2385 7298) ou à Londres (+44 20 7413 5566), ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>**

